

LE CANARD

MONTRÉAL 25 JANVIER 1879.

M. F. X. Sauviat, No. 49, rue du Pont, St. Roch, est notre agent d'annonces à Québec.

EXECUTIONS CAPITALÈS.

La gaucherie dont ont fait preuve les bourreaux dans les deux dernières exécutions capitales, celle de Costofralaz à St. Jean et celle de Farrel à Québec, a soulevé dans la presse un concert de récriminations contre le système de confier l'exécution des hautes œuvres au premier venu, novice dans l'art de bourrellerie.

Plusieurs de nos confrères ont suggéré l'idée d'avoir dans la Puissance un bourreau permanent salarié par l'état. D'après eux la métropole a fait assez de progrès dans le crime pour se payer le même luxe que Londres en entretenant un Calcraft passé maître dans son métier.

Nous différons d'opinion avec nos confrères sur ce point. Sans dénoncer la peine de mort comme une institution barbare et immorale, le "Canard" a horreur de la corde, comme moyen de supplice. A son idée ce supplice n'est pas assez raffiné pour les meurtriers de l'acabit de Costofralaz, de Farrel et de Dowd. Le garrot, la guillotine, le pal et les supplices chinois sont de la St. Jean auprès du genre de mort que nous voudrions voir adopter pour les grands criminels dans cette province.

Nous voulons parler d'un supplice moral mortel, un supplice beaucoup plus terrible que les tortures physiques inventées par Néron, Claude et Tibère, un supplice qui, quoique lent, n'en serait pas moins efficace pour amener une mort certaine. Les bourreaux habiles ne feraient pas défaut à Montréal et à Québec. Ils seraient tous assez forts dans leur spécialité pour rendre des points aux tortionnaires de l'Inquisition.

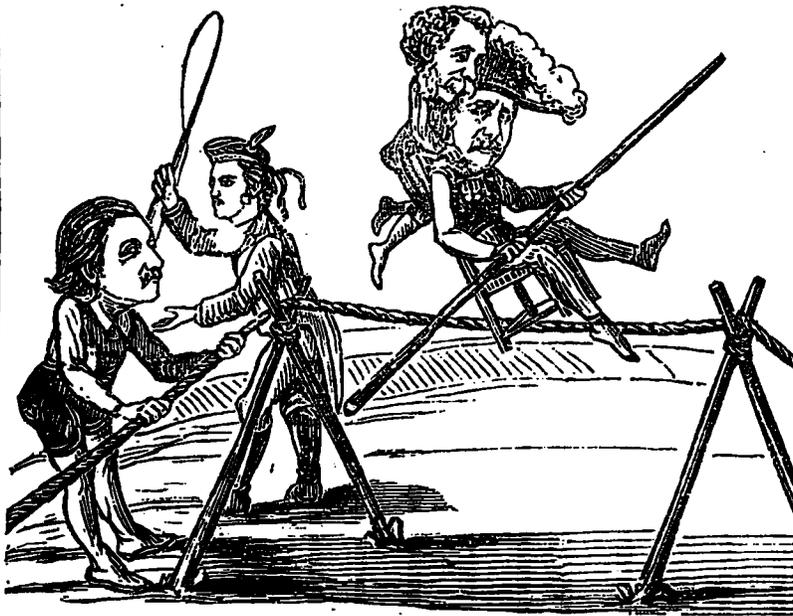
Expliquons nous.

Supposons le cas d'un individu trouvé coupable d'avoir haché son semblable par morceaux sans circonstances atténuantes.

Le juge en prononçant la sentence de mort devra définir la durée du supplice et la proportionner à la gravité du crime.

Ainsi pour le criminel dont nous venons de parler le président du tribunal pourra formuler la condamnation comme suit : "La sentence de cette Cour est que vous soyez ramené à l'endroit d'où vous avez été amené et que vendredi le — du mois de — vous soyez introduit dans la salle ordinaire des exécutions et que là vous écoutiez des conférences de M. Bonpart jusqu'à ce que mort s'ensuive."

Ce supplice devra être le "maximum" de la pénalité infligée par la loi. Le condamné avant d'entrer dans la salle d'exécution subira l'examen du médecin de la prison qui lui débarrassera le tympa-



LA SITUATION A QUEBEC.

LUC.—Tu foras bien de débarquer. J'ai assez de difficultés pour garder mon équilibre sur ce futouil.

DELORME.—Voyons, Chapleau, lâche donc cette corde. La moindre secousse pourrait les faire tomber.

et le pavillon de l'oreille; de toutes les obstructions qui pourraient en aucune manière gêner la vibration de l'air dans son organe auditif, afin qu'il ne puisse pas perdre une parole ou une intonation du conférencier. A un signal donné par le shérif le bourreau commencera son œuvre.

La lecture du travail de M. de Bonpart produira d'abord sur le condamné l'effet d'un soporifique quintessencié. Le médecin de la prison lorsqu'il verra clore les pupilles du supplicié, le réveillera de avec l'ammoniaque. La torture se continuera pendant trois semaines à la fin desquelles le condamné expirera dans l'agonie la plus atroce.

Supposons à Québec le cas d'un criminel qui eut empoisonné sa belle-mère. Ce crime ayant des circonstances atténuantes, il faudrait une mort plus prompte et moins douloureuse. Voici quelques modes de supplice que nous suggérons :

Le condamné, ayant reçu les secours de la religion, serait introduit dans la salle des exécutions de hautes justice.

Là, Jacques Auger, syndic officiel et poète à ses heures d'hypochondrie, réciterait un de ses trois sonnets, d'une voix cavernueuse et sépulcrale accompagnée des mugissements du violoncelle.

Il nous semble que le condamné tomberait inanimé comme après une apoplexie foudroyante. Cependant s'il avait encore quelques signes de vie, M. Auger pourrait lire (toujours de la même voix en banqueroute) un article de son ami l'éminent critique J. P. Tardivel, contre la révolution et la libre pensée, et pour l'achever d'une manière sûre une conférence du célèbre Docteur Samson sur les tendances du gallicanisme au Canada.

Dans les cas où la loi anglaise permet le supplice du chat à neuf

queues ou dans ceux où l'on doit infliger aux condamnés une punition plus légère, voici quelques uns des supplices que nous signalons à l'attention du Parlement : conduire le condamné au Palais de Justice et le forcer d'entendre des plaidoiries entre MM. Ernest Desrosiers et Charles Thibault ; le faire assister à une séance du Conseil de Ville lorsque nos échevins y discutent sur le site de la gare du chemin de fer du Nord ; le conduire chez sa belle-mère et l'obliger de l'embrasser jusqu'à ce quelle ait les deux joues au vif ; le faire assister à une représentation au Dominion Théâtre ; l'obliger à passer la nuit dans une armoire étroite couché sur les vieux souliers d'un de nos plus populaires échevins ; lui faire lire le "Journal de la rue Ste. Catherine" ; ou les articles du chevalier Gustave Smith dans le "Jeune Age."

Nous en passons et des meilleurs.



La Carnardière, 20 Janvier.

Mon Cher Canard,

Lorsque l'hiver est venu avec son cortège mélancolique de pluies, de givre et de frimas, j'ai dû quitter l'agréable séjour du Jardin Viger avec mes compagnes pour attendre dans une prison humide et sombre le retour des beaux jours du printemps.

Un bon matin ensoleillé lorsque le froid faisait relâche, je me suis éloignée de Montréal à tire-d'aile pour aller passer les fêtes du Jour de l'An dans ma famille à la Carnardière.

Je l'avouerai que Québec fait mes délices pendant la saison rigoureuse. Nous y vivons dans une atmosphère imprégnée de poésie. Mœmus y agit constamment ses grelots, et Terpsychore y a tellement de la besogne qu'à la fin du carnaval elle se trouve sur les dents.

Nous n'entendons parler que d'un bal par ci, un "at home" par là et de "surprise party" dans tous les quartiers.

Tandis que les vieux canards à jabot vont entendre les conférences du juge Routhier sur l'immoralité du théâtre, les cannes et les canelons s'amuse à flirter dans les bazars.

Tu ne sais pas encore, j'en suis sûre, ce qu'est un bazar à Québec. Tu t'imagines que ces foires de la charité sont partout les mêmes, c'est-à-dire des cavernes de brigands aux ongles roses qui ne sont satisfaits que lorsqu'ils vous ont enlevé votre dernier écu.

Détrompe toi, cher "Canard" il n'en est pas ainsi des bazars de Québec.

La capitale a voulu réprimer un abus qui caractérise ces réunions en mettant des sourdines au zèle outré des demoiselles chargées d'activer la vente dans les bazars.

La première expérience n'a pas eu tout le succès qu'anticipaient les novatrices.

Il y a quelques semaines dans la salle Victoria, rue Ste. Anne, il se donnait un bazar au profit des Sœurs Grises.

Les dames patronesses avaient été recrutées parmi les fleurs des pois de l'aristocratie.

Ces dames avaient formellement défendu aux demoiselles de s'approcher des Céladons de la haute-ville et de leur faire des yeux en collisses pour obtenir des "coups" sur leurs marchandises.

Une infraction à ce règlement entraînerait de suite l'expulsion de la salle pour la personne qui s'en rendrait coupable.

Malheureusement il y eut des passe-droit en faveur de trois ou quatre jouvencelles de haute lignée. Une jeune fille croyant que le nouveau règlement était une lettre morte se hasarda à circuler parmi les groupes de messieurs avec une liste pour une raffle. Une des grandes dames, qui croient tirer leur origine du fémur de Jupiter, s'élança vers elle et lui montra la porte. Ce fut là le signal des hostilités dans le camp. Quelques dames plaidèrent en faveur de la jeune fille, d'autres exigèrent son expulsion immédiate de la salle. Celles-ci triomphèrent, mais ce triomphe leur conta le succès du bazar. Une dame anglaise connue par sa libéralité dans ses aumônes indignée par l'outrecuidance de celles qui affichaient trop haut une aristocratie de contrebande, prit la nappe de sa table par les quatre coins, enveloppa tous les objets de valeur dont elle était chargée, et sortit de la salle disant qu'elle allait porter ses contributions à l'Asile de St. Patrice.

Tu peux juger du froid que cet épisode jeta parmi les spectateurs. Dès ce moment le bazar fut un fias-